



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Grille nationale d'évaluation de l'épreuve orale d'Histoire des Arts en 3<sup>o</sup> Prépa Pro

Le binôme d'examineurs s'appuiera sur les 3 types d'indicateurs de la grille officielle :

- Les 8 critères de fond (I - 1 à 8);
- les 5 capacités méthodologiques liées à l'exposé et à l'entretien (II – 1 à 4 et 7);
- les 3 attitudes (II – 5 et 6, 8).

Compétences liées à l'enseignement d'histoire des arts	Barème indicatif
<b>I - Connaissances et capacités relatives à l'œuvre d'art</b> L'élève est capable de :	
1)- Situer des œuvres dans le temps et dans l'espace.	
2)- Présenter une œuvre de façon précise selon ses caractéristiques principales : domaine artistique, auteur, titre, époque ou contexte, support, dimensions, destination, mouvement artistique.	
3)- Maîtriser des notions de base pour décrire les techniques de production et les usages d'une œuvre d'art ou d'un monument.	
4)- Utiliser à bon escient un vocabulaire adapté à un domaine et à un langage artistiques.	<b>12 points</b>
5)- Développer un commentaire critique et argumenté sur une œuvre en discernant entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse.	
6)- Établir des liens pertinents avec d'autres œuvres de la même période ou de périodes différentes.	
7)- Produire quelques éléments d'analyse critique sur une œuvre nouvellement présentée à son regard.	
8)- Manifester des connaissances de base sur les métiers et les formations liés aux domaines artistiques.	

<b>II - Capacités générales et attitudes</b> L'élève est invité à :	<b>8 points</b>
1)- Développer, pendant cinq minutes environ, un propos structuré relatif à l'objet d'étude.	
2)- Appuyer son commentaire sur une documentation appropriée (référence aux cours, ressources numériques, etc.)	
3)- Écouter et prendre en compte les questions du jury en formulant une réponse adaptée.	
4)- Justifier ses choix en décrivant ses intérêts et ses acquis en histoire des arts.	
5)- Manifester sa capacité à interroger un univers artistique, y compris abstrait.	
6)- Évoquer la construction d'une culture personnelle en histoire des arts.	
7)- S'exprimer correctement à l'oral, dans un niveau de langue approprié.	
8)- Adopter un comportement physique convenant à la situation de l'épreuve.	

Annexe de la circulaire 2011-189 du 3 novembre 2011 (**BOEN n°41 du 10-11-2011**)